

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 janvier 2026

MODERNISER LA GESTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE L'ÉTAT - (N° 2345)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

N° 38

**AMENDEMENT**

présenté par

M. Jolivet, M. Christophe, M. Albertini, M. Alfandari, Mme Bellamy, M. Benoit, M. Berrios,  
M. Blanchard, M. Bouyx, M. Brard, Mme Colin-Oesterlé, M. Criaud, M. Fait,  
Mme Firmin Le Bodo, M. Gernigon, Mme Gérard, M. Henriet, M. Kervran, M. Lam, M. Lemaire,  
Mme Lise Magnier, M. Marcangeli, M. Moulliere, M. Patrier-Leitus, Mme Piron, M. Plassard,  
M. Portarieu, Mme Poussier-Winsback, Mme Rauch, M. Roseren, Mme Saint-Paul, M. Thiébaut,  
M. Valletoux et Mme Violland

-----

**ARTICLE PREMIER**

Compléter l'alinéa 12 par les mots :

« , dans le respect des conditions de travail des agents et de la qualité d'accueil du public ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La qualité du parc immobilier de l'État a un impact direct sur les conditions de travail des agents et sur la qualité d'accueil du public.

Le présent amendement vise à inscrire explicitement ces exigences dans les missions de l'établissement public.